



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DU VAL DE MARNE

## ANNONCE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le comité départemental de karaté et disciplines associées du Val-de-Marne annonce la tenue de son assemblée générale élective qui se déroulera le jeudi 20 juin 2024 au 16 avenue Raspail à GENTILLY (94250) à 19h00.

Conformément aux statuts du comité départemental de karaté et disciplines associées du Val-de-Marne, l'assemblée générale réunira les présidents des clubs membres du comité départemental, ou à défaut une personne licenciée du club mandatée par le président à cet effet.

Au cours de cette assemblée générale élective se tiendra notamment l'élection des membres du comité directeur et du président du comité départemental de karaté et disciplines associées du Val-de-Marne, ainsi que l'élection des représentants départementaux des clubs aux assemblées générales de la fédération française de karaté et disciplines associées.

L'ordre du jour complet accompagné des convocations vous seront communiqués au plus tard 15 jours francs avant l'assemblée générale.

Dans le cadre de cette assemblée générale, le comité départemental de karaté et disciplines associées du Val-de-Marne lance un appel à candidature pour les mandats de son comité directeur ainsi que pour les mandats de ses 5 représentants des clubs aux assemblées générales de la fédération française de karaté et disciplines associées.

En application de l'article 4 des statuts du comité départemental de karaté et disciplines associées du Val-de-Marne, le comité directeur est composé de 4 à 14 membres.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **30 mai 2024** soit 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Vous trouverez joints à ce courrier les formulaires de candidature relatifs à cette assemblée générale élective.

Le Président

Wisly MARCENAT